



Les garanties d'assurance Individuelle Accident (IA)

Thématique :

Présidence

Administration et Finances

Haut Niveau

Formation & Emploi

Marque

Clubs, Jeunesse & Territoires

Compétitions & Vivre Ensemble

Affaires juridiques et Institutionnelles

3x3

Destinataires :

Comités

Ligues

Ligues et Comités

Ligues, Comités et Clubs

CTS

Nombre de pièces jointes : 1

Information

Echéance de réponse :

Ce qu'il faut retenir :

- En cas de blessure, il est primordial que le licencié soit bien assuré pour la prise en charge de ses frais et bénéficier de garanties.
- L'intérêt de souscrire une garantie d'assurance Individuelle Accident (assurance de personne).
- Pour souscrire ou effectuer un changement de formule d'assurance Individuelle Accident le licencié ou son représentant légal peut écrire à assurances@ffbb.com en précisant le nom / prénom / numéro de licence et la garantie souhaitée (A, A+, B, B+).

La prise de licence FFBB assure au licencié la couverture des dommages qu'il pourrait causer (responsabilité civile) dans le cadre de sa pratique, cette garantie ne couvre pas une éventuelle blessure lors d'un match ou d'un entraînement.

Le licencié est informé de son **intérêt à souscrire une garantie d'assurance Individuelle Accident**. Celle-ci permet au licencié la possibilité de bénéficier de garanties (forfaitaire ou indemnitaires), en cas de dommages corporels que le licencié se causerait à lui-même ou qu'il subirait lors de sa pratique sportive.

Pour une pratique en toute sérénité des licenciés, il est essentiel que les licenciés soient bien assurés.

La FFBB encourage donc fortement les licenciés à faire la démarche et souscrire à l'une des formules de garantie Individuelle Accident, auprès de la Mutuelle des Sportifs (MDS).

Les formules permettent notamment une prise en charge de frais médicaux à la suite d'un accident et de bénéficier de garanties.

Tableau récapitulatif des formules proposées :

Garanties	Formule A 2,17€/an	Formule A+ 2,53€/an	Formule B 6,27€/an	Formule B+ 6,63€/an
FRAIS DE SOINS DE SANTE : <ul style="list-style-type: none"> Frais médicaux, chirurgicaux, pharmaceutiques et d'hospitalisation Forfait journalier hospitalier Ostéopathie Soins dentaires / frais prothèse dentaire Soins optiques Frais de transport 	✓	✓	✓	✓
BONUS SANTE	✓	✓	✓	✓
DECES ACCIDENTEL	✓	✓	✓	✓
INVALIDITE ACCIDENTELLE (dont perte totale & irréversible d'autonomie)	✓	✓ ↗	✓	✓ ↗
INDEMNITES JOURNALIERES	✗	✗	✓	✓

↗ Augmentation des capitaux selon le taux d'invalidité.

Pour souscrire ou effectuer un changement de formule d'assurance Individuelle Accident (*y compris en cours de saison sportive avant un accident*), le licencié ou son représentant légal peut écrire à assurances@ffbb.com en précisant le nom / prénom / numéro de licence et la garantie souhaitée (A, A+, B, B+).

Pour plus d'informations, vous trouverez le lien vers « [La notice d'information Individuelle Accident 2023 - 2024](#) » et rendez-vous également sur la page internet « [Assurances](#) » du site FFBB.

Contact : 01.53.94.26.91/27.97

E-mail : assurances@ffbb.com

Rédacteur	Vérificateur	Approbateur
Christophe AMIEL Responsable Service Intégrité Conformité	Jean-Pierre HUNCKLER 1 ^{er} Vice-Président / Trésorier Général	Thierry BALESTRIERE Secrétaire Générale
Référence	2023-10-27 NOTE LR CD CLUBS les garanties d'assurance Individuelle Accident (IA)	